

# "Bedsharing" et mort subite du nourisson

Autor(en): **Jenni, Oskar**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **112 (2014)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-949275>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# «Bedsharing» et mort subite du nourrisson

Les recommandations actuelles de la Société suisse de pédiatrie (SSP) pour la prévention de la mort subite du nourrisson engagent les parents à renoncer au partage du lit avec le jeune nourrisson (en anglais, «bedsharing»), mais leur formulation trop catégorique n'est pas suivie par tous les parents et n'est pas non plus soutenue par de nombreux professionnels de la santé.

.....  
Oskar Jenni et al., Zurich

Il existe un clivage entre les recommandations de la SSP et leur mise en pratique. Un groupe de travail composé de membres de la SSP et de la Société suisse de néonatalogie a élaboré, en collaboration avec la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel, des recommandations basées sur la littérature scientifique actuelle.

## Terminologie

Est définie «mort subite du nourrisson» (MSN) la mort d'un nourrisson pendant les premiers 12 mois de vie, que l'anamnèse ne laissait pas présager, dont les circonstances de la découverte, l'inspection externe du corps ainsi que l'autopsie ne révèlent aucun élément pouvant être considéré, du point de vue clinique et histopathologique, comme responsable du décès.

Dans la littérature, les termes «bedsharing» et «co-sleeping» sont souvent utilisés comme des synonymes. Par «co-sleeping», on entend le fait que le bébé dort à proximité, dans le même lit ou dans la même pièce que les parents. «Bedsharing» est une forme particulière de «co-sleeping»: le bébé dort dans le même lit que les parents. On devrait en principe renoncer au terme de «co-sleeping», sa définition étant floue. Les auteurs utilisent donc systématiquement le terme de «bedsharing», aussi parce qu'il n'existe pas de terme spécifique en français (ni en allemand).

## Recommandations actuelles des Sociétés médicales pédiatriques

Les recommandations suivantes, visant une réduction du risque de MSN, sont considérées acquises et sont appuyées par les sociétés médicales concernées:

- Dormir sur le dos sur une surface ferme
- Entourage sans fumée (déjà pendant toute durée de la grossesse)
- Éviter les températures trop élevées de la chambre à coucher (la nuit idéalement 18°)
- Allaitement maternel pendant la première année de vie
- Lolette sans contrainte

## Recommandations de prévention de la MSN concernant le lieu où le bébé dort

Le lieu le plus sûr où dormir pour un nourrisson est son propre lit dans la chambre à coucher des parents. Une alternative raisonnable consiste à utiliser les lits d'enfants pouvant être accrochés au lit des parents.

Le partage du lit parental est exigeant pour les parents. L'enfant nécessite suffisamment de place pour dormir, le lit doit donc être assez large et le matelas doit être ferme. Il faut renoncer aux coussins, peaux de mouton et autres équipements de ce type. Si les parents fument, ont consommé de l'alcool ou des drogues ou ont pris des sédatifs, s'ils sont eux-mêmes malades ou exténués, le «bedsharing» représente un risque sensiblement accru de MSN et devrait être évité.

La version allemande de ce texte a paru dans:  
Sage-femme.ch, 12/2013, page 12.

Source: Oskar Jenni et al.  
Bedsharing et mort subite du nourrisson:  
recommandations actuelles.

Revue Paediatrica, 2013, n° 5, 9-11.